

Vous observez des dégâts sur vos biens ? Signalez-les!

A télécharger sur les stores







## DÉGÂTS DE LA FAUNE SAUVAGE : UNE APPLICATION POUR LES SIGNALER

Le réseau Chambres d'agriculture met à disposition des agriculteurs une application permettant de faciliter le signalement des dégâts de la faune sauvage sur le parcellaire de son exploitation. Cet outil téléchargeable n'a pas valeur de déclaration mais comporte de très nombreux avantages. En Meurthe-et-Moselle, la synthèse des données est valorisée par la Chambre d'agriculture, la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs qui gèrent conjointement le dossier faune sauvage.

## Cette application permet de :

- √ géolocaliser facilement le lieu où se sont constatés les dégâts
- √ transmettre des photos très facilement
- √ simuler le montant des dommages

Cette application n'est pas un outil de demande d'indemnisation. Ces divers signalements permettront d'enrichir une base de données scientifique relative à la pression de la faune sauvage sur les cultures et les élevages et serviront de base pour obtenir différentes mesures à mettre en place pour en minimiser l'impact localement.

Notre objectif pour la Meurthe et Moselle est de développer, sous l'autorité du préfet, des outils de lutte collective plus efficaces que les actions individuelles de régulation. Pour aboutir nous avons besoin de l'appui de tous les agriculteurs afin de collecter un maximum de données.

Attention dans le cas de dégâts occasionnés par le grand gibiers (sangliers, cerfs, chevreuils...) ou par les prédateurs (loup), la demande d'indemnisation doit se faire avec la fédération des chasseurs ou les pouvoirs publics (DDT) en charge de l'indemnisation.



Participe à la collecte de données scientifiques pour mieux lutter





Accédez gratuitement à l'application depuis les stores













